

**COMMUNE
D'ACHENHEIM**



67204

Le Maire

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2010

Sous la Présidence de M. Jean-Jacques FRITZ

Maire

Fixation des loyers des logements communaux

Le Conseil Municipal fixe le loyer des logements communaux à compter du 1^{er} avril 2010 (loyer mensuel) en fonction de l'indice de référence des loyers :

2, rue de l'Ecole : RDC gauche : 92.42 euros
 RDC droite : 313.28 euros
 1^{er} étage : gauche: 188.52 euros
 1^{er} étage : droite : 269.84 euros

4, rue de l'Eglise : 1^{er} étage à gauche : 299.40 euros
 2^{ème} étage à gauche : 299.40 euros

6, rue de l'Eglise : 1^{er} étage : 295.72 euros

Approuvée à l'unanimité.

Compte Administratif 2009 de la Commune :

M. L'Adjoint chargé des finances , présente le compte administratif 2009.

Après avoir constaté la régularité des écritures et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2009 dont la balance se présente comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	1.714.945,49	313.263,79
Dépenses	746.901,95	282.425,50
Excédent	968.043,54	30.838,29

= résultat de clôture : 998.881,83

Arrête et approuve les résultats tel que résumé ci-dessus

Approuvé à l'unanimité.

Compte Administratif 2009 CCAS :

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, sous la Présidence de M. Jean-Jacques FRITZ adoptent le compte administratif 2009 dont la balance se présente comme suit : comité délibérant sous la présidence de M. Raymond LEIPP, sur le Compte Administratif du CCAS 2009

	<u>Fonctionnement</u>
Recettes	11.841,67
Dépenses	5.157,35
Résultat global	6.684,32

= résultat de clôture 6.684,32 euros

Arrêt et approuve les résultats tel que résumé ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2009 de la Commune :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et L.2343-1 et 2, Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie de Lingolsheim et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2009 du receveur pour l'exercice 2009 .

Approuvé à l'unanimité

Compte de gestion 2009 du CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21 et L. 2343-1 et 2 Monsieur le Président informe les membres du CCAS que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par le receveur en poste à la trésorerie de Lingolsheim et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif .

Considérant de l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du bureau du CCAS et du compte de gestion du receveur

Le Comité du CCAS approuve le compte de gestion 2009 présenté par le receveur.

Approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats 2009 Commune :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2010 approuvant le Compte Administratif 2009 Statuant sur l'affectation des résultats d'exécution global du budget 2009

Constatant que le Compte Administratif 2009 fait apparaître un résultat global de clôture de 998.881,83 euros

Ressortant d'un excédent de fonctionnement de 968.043.54. euros d'un excédent d'investissement de 30.838,29 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ,

DECIDE d'affecter :

- Au C/1068 : 107.798,65 euros
- Au C/ 001 : 107.798,65 euros
- Au C/002 : 998.881,83 euros

Approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats 2009 CCAS

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du comité du CCAS en date du 29 mars 2010 approuvant le compte administratif 2009

Statuant sur les résultats du budget 2009

Constatant que le compte administratif 2009 fait apparaître un excédent de 6.684,32 euros

Décide d'affecter la totalité du résultat de clôture à la section de fonctionnement soit 6.684,32 euros au C/ 002 excédent de fonctionnement reporté.

Approuvé à l'unanimité.

Taux des contributions directes 2010

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2010.

Après exposé de M. le Maire

Le Conseil Municipal décide au titre de l'année 2010 d'augmenter le taux des contributions directes de 3% : soit

Taxe d'habitation : 6,48

Taxe Foncière Bâti : 9.18

Taxe foncière non bâti : 34.56

Approuvé à 17 voix pour et 1 abstention.

Budget primitif 2010 Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L 2311-1 à l'article L 2343-2

M. le Maire exposé le contenu du budget

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2010 :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	1.977.507,00	1.491.798,00
Dépenses	1.977.507,00	1.491.798,00

Approuvé à l'unanimité.

Budget Primitif 2010 CCAS

Les membres du bureau du Centre Communal d'Action Sociales approuvent le Budget primitif 2010

Fonctionnement

Recettes	19.084,00
Dépenses	19.084,00

Approuvée à l'unanimité

Subvention Caisse Accidents Agricole du Bas-Rhin

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention de 1649.00 euros à la caisse accidents Agricoles du Bas-Rhin (reversement d'une partie de la location de la chasse communale)

Approuvée à l'unanimité.